

MUTUELLE SANTE ET PREVOYANCE : UNE NEGOCIATION COMPLIQUEE



Ce 7 janvier 2021 a lieu la 4^e séance de négociation sur les accords mutuelle santé et prévoyance. Le contexte n'est pas favorable et se pose la question de ce que nous pouvons accepter mais également de ce que nous risquons de perdre au cas où nous n'arriverions pas à un accord.

Le problème?

Un déficit sur les 2 régimes de santé et prévoyance. Même si le régime santé est excédentaire sur 2020 du fait de la crise sanitaire, il est déficitaire sur la durée.

La solution proposée par la direction?

Pour la santé, une légère augmentation des cotisations pour les agents et une participation supplémentaire de Pôle Emploi de 5 millions d'euros mais aussi des modifications de prise en charge de quelques prestations (Forfait naissance, chambre particulière, implantologie dentaire, et optique) sont les 1^{er} pistes tout en conservant un haut niveau de garantie. Concernant la prévoyance, les échanges n'ont pas débutés.

Des contraintes et des concessions ...

Que peut-il se passer en cas d'échec de la négociation?

Ne pas avoir un accord valablement signé, c'est prendre le risque de laisser la direction libre de mettre en œuvre de manière unilatérale une garantie prévoyance à minima et pour la mutuelle, un panier de soins minimal avec des garanties très inférieures à ce que nous connaissons aujourd'hui et des taux de participation de l'employeur très faibles (75% de ce jour pourraient passer à 50%).

L'objectif de la CFTC?

- Conserver à un haut niveau de garanties en négociant point par point les propositions de la direction.
- Maintenir un taux de financement élevé de l'employeur.
- Limiter au maximum les hausses de cotisation pour les agents de Pôle Emploi.

**La CFTC ne se résigne pas, propose et veut aboutir !
Les régimes de Santé et Prévoyance sont une priorité!**

